

Pourquoi la Commission Environnement ?

« Pourquoi la Commission Environnement ? Pour maintenir la dynamique engagée lors de l'élaboration du SCoT visant à organiser le développement du territoire à partir des ressources qui le composent. Les élus ont considéré que le SCoT devait en priorité préserver la qualité de vie, la santé et la sécurité des habitants.

Le travail de cette Commission doit favoriser l'émergence de projets capables de produire des effets positifs sur le cadre de vie des habitants et sur l'environnement. La Commission Environnement vise à accompagner les élus dans cette démarche, d'une part en faisant du SCoT un outil d'aide à la qualité des projets et d'autre part pour s'emparer de sujets d'enjeu de région grenobloise.

Cette commission Environnement peut enfin s'interroger sur son élargissement à d'autres acteurs de l'environnement pour se constituer en « communauté d'acteurs » : experts, réseaux associatifs »

Jérôme DUTRONCY
Elu à l'EP SCoT
Réfèrent de la Commission Environnement

**Rappel de la stratégie du SCoT**

Compte-tenu de la diversité des enjeux environnementaux de la région grenobloise (montagne, plaine, paysages...), les élus ont fait le choix **d'articuler leur projet de développement autour de deux orientations** :

- **préserver et valoriser durablement** les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue ainsi que les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole.
- **améliorer les qualités du cadre de vie**, en intégrant les exigences environnementales paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire.

La **qualité** des documents d'urbanisme locaux et des projets réside notamment dans la **capacité des communes à se saisir de l'ensemble des orientations du DOO** et à se doter des **outils adéquats**.

Quelles sont les priorités de la Commission ?

L'application du volet environnemental du SCoT ne présente pas de difficulté majeure dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux. Toutefois, un effort reste à accomplir pour améliorer la qualité des projets mis en oeuvre.

La Commission se veut être un lieu de partage d'informations et de capitalisation d'expériences afin d'apporter des éléments concrets et mobilisables dans la construction des projets et des politiques publiques des collectivités.

L'objectif est également celui de conduire des études sur des sujets spécifiques d'enjeu de région grenobloise à fort enjeu environnemental. Trois sujets ont été pré identifiés lors de la première Commission :

- Le stockage et la transformation des déchets du BTP
- La gestion des eaux pluviales en lien avec le futur SDAGE dont le SCOT doit intégrer les orientations
- La sécurisation de la ressource en eau potable

Les participants à la Commission Environnement :

Marie-Ange CHÈNE (Pays Voironnais), Marc PAULIN (Seyssinet Pariset), Jérôme DUTRONCY (Fontaine), Elisabeth WOLF (La Tronche), Jean Paul BERNARD (Bièvre Isère), Jean Yves PENET (Pays Voironnais), Philippe Auger (EP SCoT), Olivier ALEXANDRE (EP SCoT)

>> **Pour prolonger le débat :**

<http://www.scot-region-grenoble.org/>